Le Commandant

RAPPORT DE GESTION DU CORPS DE POLICE 2016

1. Personnel

Au 31 décembre 2016, les personnes engagées au Corps de police se répartissent de la manière suivante :

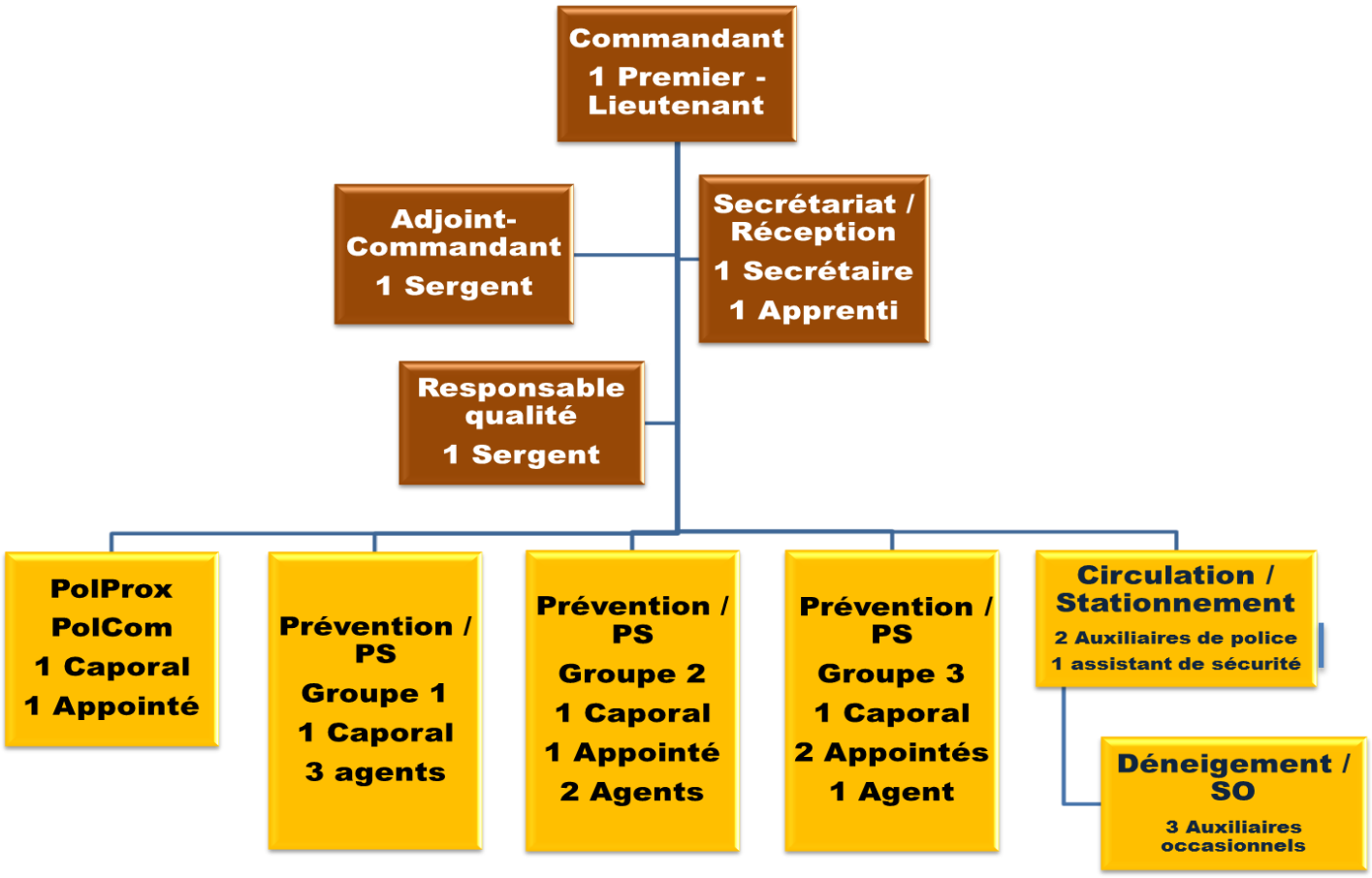

L'effectif actuel est de 22 (21) personnes. Tous les collaborateurs du Corps de police sont actuellement à un taux d'occupation de 100%, excepté la secrétaire à 90% et les auxiliaires occasionnels qui sont engagés à la demande. A relever que l'augmentation de l'effectif est en relation avec la mise en place d'une police de proximité et du commerce. L'effectif est au complet en cette année 2016.

INFORMATION : Les chiffres entre parenthèses représentent les chiffres 2015.

La formule « heures/homme » est utilisée pour démontrer qu'une mission ou une activité a occupé durant « x » heures un agent. Par exemple si 2 agents patrouillent une heure, cela correspond à 2 heures/homme.

L'année 2016 a vu la finalisation de la mise en place de l'organisation prévue qui avait été lancée dès 2012. Les principales nouveautés pour cette année auront été la création d'un groupe « Police de proximité et du commerce » et d'un poste de responsable qualité.

Aucun départ n'est à signaler dans notre effectif et l'engagement au début janvier d'une agente déjà formée a permis de compléter notre effectif et d'être au complet selon la planification prévue.

Le Commandant

2. Le secteur

Le secteur que couvre la police municipale de Crans-Montana se compose des 6 communes de Crans-Montana, soit Icogne, Lens, Chermignon, Montana, Randogne et Mollens. Sans entrer trop dans le détail, cela représente une quinzaine d'agglomérations représentant environ 15'628 (15'663) habitants permanents et selon les saisons et/ou périodes, jusqu'à 50'000 résidents, ce qui nous propulse au rang de plus grande ville du Valais. Les 6 communes totalisent une superficie totale d'à peine moins 100 km2.

3. Les activités

Notre travail s'articule sur plusieurs axes principaux, soit :

- La prévention – Police secours
- La circulation routière
- La police de proximité
- Service administratif – Missions particulières

Chacune de ces activités principales est effectuée par chaque agent de police, ceci selon le tournus et les besoins du service.

Les policiers, assistants de sécurité publique et auxiliaires ont passé 65% (66%) de leur temps sur le terrain, 35% (34%) ont été consacrés à des tâches administratives et à la formation continue.

4. La police de Proximité

Cette nouvelle activité a commencé au mois d'octobre 2012. La police de proximité pratiquée sur Crans-Montana doit-être une mission principale et très importante. Cependant, il faut impérativement avoir le temps pour pouvoir la pratiquer de façon appropriée. En effet, le policier qui effectue de la police de proximité n'est pas engagé dans d'autres missions de police. C'est pour cette raison que deux agents ont été détachés dans un nouveau groupe pour se consacrer à cette mission importante pour nous.

Nous gardons un contact avec les commerces et les entreprises et l'objectif est de pouvoir passer dans chacun d'entre eux au minimum deux fois par année. Au 31 décembre 2016, nous avons visité 220 (208) commerces et entreprises.

Un nouveau concept a été mis en place. S'agissant du « Café avec un policier », ce concept se veut une rencontre informelle qui permet aux policiers et aux citoyens de se réunir dans un espace neutre – en l'occurrence le bistrot d'un village - favorable au dialogue. Cette activité a pour but de permettre à tous de discuter librement de divers sujets de sécurité publique et des préoccupations qui pourraient toucher les citoyens d'un village ou d'un secteur ou simplement de partager un moment autour d'un café avec un policier.

Avec ce café avec un policier, les habitants de Crans-Montana ont pu faire plus ample connaissance avec les policiers municipaux et poser toutes les questions qui les intéressent et obtenir des réponses dans une atmosphère conviviale qu'est le café du village.

Le Commandant

Depuis son lancement au mois d'avril 2016, nous avons effectué 13 Café avec un policier qui nous ont permis de rencontrer 73 personnes et d'enregistrer 33 demandes.

En relation avec la police du commerce, nous avons effectué seuls ou en collaboration avec le service de l'inspection de l'emploi, 26 contrôles de commerces, d'entreprises ou de chantiers. Ces opérations ont permis de contrôler 118 personnes et de relever dans 20 cas des infractions.

En finalité, le but de notre police de proximité est de nous occuper du 95% des personnes qui n'ont jamais à faire à la police, afin d'être à l'écoute et de pouvoir prendre en compte leurs attentes et leurs besoins.

5. Police de prévention – Police secours

En ce qui concerne l'activité de prévention et de police secours en général, le personnel a procédé à 1311 (1225) interventions commandées par l'intermédiaire du central téléphonique ou spontanées. Les interventions par mois sont représentées dans le tableau ci-dessous. En annexe vous trouverez également un plan avec les principales interventions liées à la sécurité générale.

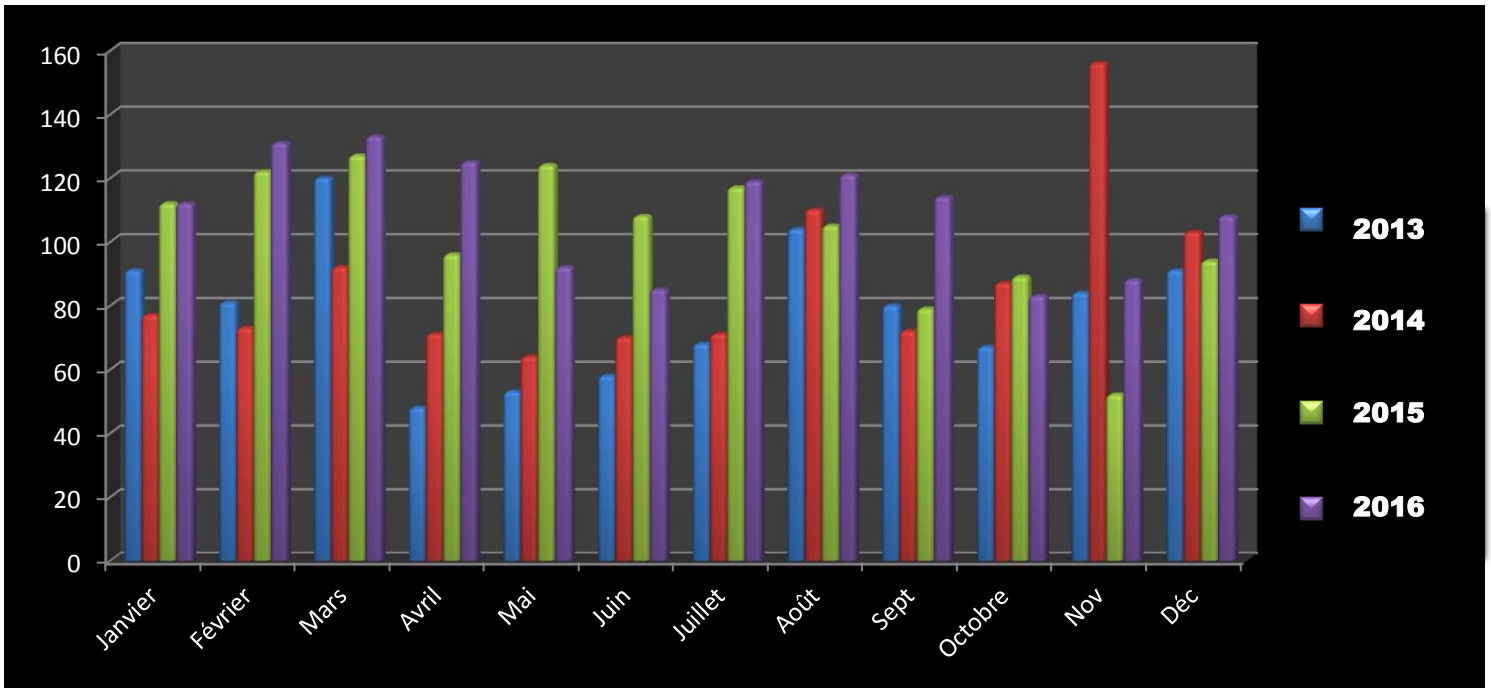

5'743 (4'505) Heures/homme de patrouille à pied et 4'396.75 (4'613) Heures/homme de patrouille en véhicule ont été effectuées dans le cadre des missions de prévention. Nos 4 véhicules, soit 2 véhicules d'intervention, 1 fourgon transport de choses/personnes et 1 véhicule de proximité ont parcouru 97'385 (90'387) km, soit une moyenne mensuelle de 8'115 (7'532) km. A relever que dans les patrouilles pédestres ont été comptabilisées cette année les heures effectuées par les auxiliaires de police.

Nous possédons, un véhicule d'intervention en motorisation hybride et un véhicule pour la police de proximité 100% électrique, ceci afin de répondre à la labellisation « Cité de l'énergie » de l'ACCM et

parce qu'une entreprise moderne se doit de réfléchir à son impact au niveau écologique. De plus, les agents ont la possibilité de patrouiller en vélo via la bike-patrol, laquelle a effectué de petits débuts, 69.75 (75) heures/homme de patrouille.

Les manifestations régulières et/ou d'importance font partie de la vie de la station et de Crans-Montana. Elles ont nécessité la présence du personnel de prévention pour un total de 1'514.25 (1'047) Heures/homme, soit pour les principales : Coupe du Monde de ski FIS, Caprices Festival, Fête de la St-Georges, Summer Festival, Omega European Master Golf, Jeep Heep-Heep, Fêtes dans la rue, Rallye du Valais et Winter Festival. Un accent particulier a été mis cette année sur la sécurité générale lors des manifestations.

Le personnel de prévention a participé à la notification des commandements de payer pour le compte de l'Office des poursuites. Au total ce sont 930 (1'031) actes qui ont été transmis à la police pour notification et sur l'ensemble, 653 (784) ont été notifiés par le Corps de police.

Plusieurs campagnes de prévention ont été mises en place durant cette année. Nous pouvons relever la lutte contre le bruit aux abords des établissements publics, avec installation d'affiches et d'un dispositif de mesure des décibels en temps réel, distribution de grattoirs aux automobilistes (500 pièces), campagne dans les zones 20 et 30 km/h avec la distribution de fichets expliquant les devoirs et droits des différents utilisateurs.

A l'école des Roches, des présentations sur les droits et les devoirs d'un citoyen, une leçon théorique sur la loi sur la circulation routière et une leçon pratique avec l'utilisation d'un véhicule tonneau et de la remorque Seat-belt (ceinture de sécurité) ont été dispensées. Ces leçons sont données à chaque nouvel étudiant débutant ses études dans cette école internationale. Ce sont donc environ 500 (700) étudiants qui ont suivi l'un de nos cours. Cette année, un jour de moins a été effectué pour la présentation pratique.

Nous nous rendons également au cycle d'orientation où les classes de 1ère année reçoivent un cours sur les droits et les devoirs des jeunes, lequel est complété par la remise d'un mémo.

Un jeune homme et une jeune fille ont passé une journée avec nos policiers durant la journée « Osez tous les métiers ».

Après plus de 30 ans d'absence, nous avons pu mettre en place un jardin de circulation pour les élèves de 5ème et 6ème primaire. Nous avons profité de ce moyen didactique pour faire un week-end « Portes ouvertes » de la police qui a rencontré un très joli succès auprès de nos citoyens et clients de passage avec également la possibilité de tester, pour les plus grands, notre simulateur de tir

Nous avons également établi quelques 371 (396) procès-verbaux de dénonciation et rapports, répartis selon le tableau ci-après.

Règlements communaux	12 (29)
Sécurité et ordre public	47 (31)
Tranquillité publique	16 (54)
Lois cantonales et fédérales	47 (67)
Autres	65 (36)
Loi sur la circulation routière LCR	184 (179)

Le Commandant

Notre station est également couverte par 180 (160) caméras de surveillance. Ces dernières sont extrêmement efficaces en termes de prévention et sont à prendre en considération lorsque l'on parle du sentiment de sécurité. En cas d'infraction avec fuite de l'auteur, nous pouvons relever que dans 79% (80%) des cas qui ont occupé la police, l'auteur a été identifié grâce aux caméras. Il faut savoir que leur usage est règlementé selon des bases légales très strictes. Le taux d'identification qui est le meilleur de Suisse (voire d'Europe) est obtenu grâce à une analyse minutieuse des nouveaux emplacements des caméras et à une meilleure couverture du secteur. Il faut également tenir compte de l'amélioration de la technologie. La plus-value sécuritaire grâce aux caméras doit également être prise en compte dans la présentation de notre station à notre clientèle étrangère, laquelle est aussi de plus en plus sensible à la sécurité générale.

Nous devons également relever l'identification de plusieurs auteurs de cambriolages et de vols à l'étalage qui ont débouché sur leur arrestation soit en Valais soit sur le territoire suisse ou même à l'étranger. Selon la vitesse de l'information, grâce à la collaboration entre les polices valaisannes, il arrive que l'auteur se fasse interpeller juste après sa fuite.

6. Circulation routière

Les missions principales dans le cadre de cette activité sont:

- veiller à la sécurité générale ainsi qu'à celle des usagers de la route ;
- prévenir les délits et les accidents par une présence accrue sur les axes routiers ;
- gérer les véhicules en mouvement et à l'arrêt ;
- effectuer des services d'ordre pour les manifestations ainsi que des campagnes de prévention.

6.1 Radar mobile :

Dans le cadre de la prévention routière, nous avons procédé à 142 (110) contrôles de vitesse. A cette occasion, 16'759 (12'903) véhicules ont été contrôlés et 1507 (1'456) procès-verbaux et contraventions ont été dressés, ce qui représente un taux de 8.99 % (11.28 %) d'infractions. Il faut relever que lors de ces contrôles 5 (3) permis de conduire ont été retirés sur le champ. Et 2 délits de chauffard ont été enregistrés, dont un à 117 km/h dans une zone limitée à 60 km/h.

6.2 Ivresse au volant :

24 (21) permis de conduire ont été saisis par la police pour ivresse qualifiée (+ de 0.4 mg/l) au volant ou au guidon ; 2 (1) personnes ont été dénoncées pour ivresse légère (entre 0,25 mg/l et 0,39 mg/l).

6.3 Accident de circulation :

Les patrouilles de police sont intervenues à 101 (75) reprises sur des accidents de circulation, soit 19 (12) accidents ayant causé des blessures, 58 (63) accidents avec dégâts matériels. Une partie de ces accidents sont réglés par des constats à l'amiable entre les automobilistes, soit 24 (9). Ce qui peut expliquer la différence entre nos chiffres et ceux relevés dans la statistique cantonale.

Le Commandant

A relever que les rapports d'accidents sont de la compétence de la police cantonale, Cependant, nous sommes pratiquement engagés à chaque fois sur ces sinistres afin de sécuriser le secteur et définir si l'intervention de la police cantonale est nécessaire (arrangement à l'amiable entre les automobilistes ou demande d'un constat de police).

En annexe vous trouverez une carte qui présente les accidents de circulation ainsi que nos contrôles radar sur notre territoire.

6.4 Contrôle du stationnement :

Pour le contrôle des véhicules en stationnement, la police municipale peut s'appuyer sur trois auxiliaires de police représentant 3 (3) postes de travail. Grâce à ce service, l'ensemble des places de stationnement à durée limitée peut être contrôlé et ainsi garantir un tournus pour que chacun puisse trouver une place de stationnement à proximité des commerces ou en station.

Sur l'ensemble des 6 communes, 7'959 (9'261) amendes d'ordre ont été établies, ceci pour un montant de CHF 524'000 (606'000.00) environ. Il faut savoir que la politique du stationnement est de donner la priorité aux usagers dits faibles (piétons) ainsi qu'aux transports publics et de faciliter l'accessibilité au stationnement à durée limitée proche des commerces.

Nous avons également fait intervenir l'entreprise agréée pour déplacer 11 (8) voitures en fourrière, principalement dans le cadre des mesures de déneigement.

Dans le cadre du stationnement en station, la période 2015-2016 a été une période particulière, puisque la police, avec l'appui de l'ACCM et des communes, a mis en place un concept de signalisation active des parkings publics avec l'installation de 23 emplacements ce qui fait un total de 65 caissons lumineux indiquant aux automobilistes le nombre de places restantes dans les parkings publics et les dirigeant sur ces parkings. Ce dossier a été entièrement pris en charge par la police et sur une durée d'un peu plus de 2 ans de la feuille blanche à la mise en fonction du dispositif au début de l'année 2016.

6.5 Info radar - Visispeed :

L'info radar du type «Visispeed » est un dispositif préventif affichant au conducteur sa vitesse. Il a été utilisé durant 197 (191) jours. Il a contrôlé 225'021 (425'627) véhicules pour un taux théorique de 9.11 % (9.21 %) d'infractions. En effet, le Visispeed étant un outil de prévention, aucune infraction n'est dénoncée. Cet appareil permet de rendre le conducteur conscient de la vitesse qu'il pratique et de transmettre des informations sur le comportement des automobilistes aux endroits contrôlés. Cet appareil a été fortement utilisé dans les zones aux abords des écoles. Les vitesses maximales enregistrées ont été de 138 (147) km/h au lieu du 50 km/h, 79 (91) km/h dans une zone 30 km/h et 85 (53) km/h dans une zone de rencontre limitée à 20 km/h. Ce haut pourcentage d'infractions relève le comportement général des automobilistes. La différence avec le radar mobile provient que lorsqu'un contrôle radar est en cours, des agents de police sont sur place pour intercepter les contrevenants et les automobilistes s'avertissent entre eux (appels de phares, signe de la main, etc.) qu'un contrôle est en cours, ce qui diminue fortement le taux d'infractions. Afin de pouvoir lutter efficacement contre les « chauffards », il sera planifié pour l'année 2017, un à deux contrôles radar par mois sans interception.

6.6 Borne de comptage - Vedasys :

Le Corps de police dispose d'une borne de comptage du trafic. Cet appareil enregistre le passage des véhicules, leur vitesse et peut être utilisé uniquement à des fins statistiques. Contrairement à l'appareil Visispeed, cette borne de comptage n'affiche pas la vitesse des véhicules.

Le Commandant

Cette installation a été utilisée principalement pour les expertises relatives à la mise en place des zones 30 km/h ou des zones de rencontre et pour les expertises à postériori desdites zones.

6.7 Parcomètres :

Le service des parcomètres s'occupe du dépannage et de l'entretien des parcomètres ainsi que des horodateurs. Il est également responsable de récolter, trier et distribuer à la banque l'argent récolté selon la répartition des appareils sur les communes.

En 2016, les différents secteurs comptabilisent au total 36 (38) parcomètres/horodateurs, soit 5 (5) sur la commune de Lens, 19 (22) sur Chermignon, 4 (3) sur Montana et 8 (8) sur Randogne. La somme totale récoltée par ce service représente CHF 242'419.95 (333'459.35). De nombreux travaux sur certaines communes et l'utilisation de certaines places de stationnement pour le stockage du matériel expliquent en grande partie la différence des chiffres entre 2015 et 2016.

7. Education et prévention routière

La mission de la prévention et de l'éducation routière sur nos 3 communes est de la responsabilité de notre police municipale. Ce service est effectué principalement par 4 (3) collaborateurs. Cependant, ils peuvent être secondés par certains de leurs collègues, selon la charge de travail. Nos quatre responsables du service de la prévention et de l'éducation routière de la police municipale de Crans-Montana ont mené à bien le programme planifié pour cette année. Au final, ce ne sont pas moins de 461 (477) Heures/homme qui ont été effectuées pour notre jeunesse.

Le détail des passages dans les classes ainsi que toutes les autres activités effectuées par ce service figurent également ci-après.

Le programme pour cette année 2016 a été le suivant :

- 1ère et 2ème enfantines : La traversée de la route, le chemin de l'école et le comportement dans les transports publics (2 passages ont été effectués)
- 1ère et 2ème primaires : La traversée de la route, le chemin de l'école et le comportement dans les transports publics (2 passages ont été effectués)
- 3ème et 4ème primaires : Risques d'accident liés à la traversée de la route et le comportement dans les transports publics.
- 5ème et 6ème primaires : Le jardin de circulation et l'équipement du vélo.
- Cycle d'orientation : Le port de la ceinture de sécurité et des méfaits de l'alcool et des produits stupéfiants.

Récapitulation

Nombre d'élèves instruits :1'338 (1'086)

Nombre de classes visitées : 87 (66)

Par ailleurs, nous dispensons également des cours théoriques pour les candidats à l'obtention du permis de cyclomoteur et agricole. 20 (26) candidats se sont présentés à ce cours et 13 (11) ont obtenu au final leur précieux sésame, soit un pourcentage de réussite de 65% (42%). A relever que

cette année, nous avons mis à disposition des candidats un CD-Rom afin qu'ils puissent s'entraîner chez eux tranquillement.

Cette année a été mis en place une information à tous les élèves de 4ème à la 6ème année, afin d'inculquer et sensibiliser les élèves au bon comportement à avoir à l'attente du bus et surtout à l'intérieur de celui-ci. Suite à cette visite, une charte a été établie et distribuée à l'ensemble des élèves ainsi qu'aux transporteurs.

Nous avons également eu la chance de pouvoir bénéficier du jardin de circulation de la police neuchâteloise durant 2 semaines, ce qui a permis à 216 (222) élèves de pouvoir s'exercer aux difficultés de la circulation routière avec un vélo, ceci en toute sécurité. A rajouter 104 enfants durant le week-end des portes ouvertes dudit jardin de circulation.

Ce service coordonne également la mise en place de la signalisation particulière (les crayons de couleur) lors des rentrées des classes après les vacances scolaires. Cette campagne est accompagnée d'une forte présence de la police à proximité immédiate des écoles afin de parfaire la connaissance des élèves, mais également de rappeler quelques règles élémentaires de circulation aux parents/accompagnants qui déposent les élèves en voiture à l'école.

Nos instructeurs ont encore suivi la journée des instructeurs d'éducation routière du Valais romand et se sont rendus au Congrès des instructeurs de la circulation à Berne, organisé par le BPA[1]. De plus, une journée d'information sur le Merle Blanc a été suivie par le staff des instructeurs. Et deux instructeurs ont suivi un cours de formation continue sous l'égide de l'ISP de trois jours.

8. Taxis

La police a comme mission de faire respecter le règlement des taxis sur notre territoire. A la fin de cette année, il y avait 20 (20) concessionnaires au total et 35 (34) concessions, dont 31 (29) concessions de type A, lesquelles se partagent le droit de stationnement sur la voie publique et aux emplacements réservés. Il y a 2 (5) concessionnaires de type B, soit sans droit de stationnement, ce qui signifie que les véhicules de ces concessionnaires ne peuvent attendre la clientèle sur une case de stationnement destinée à cet effet. Et 2 concessions de type Limousine (nouveau) Cela représente un parc de 38 (34) taxis et limousines. 15 (13) places de stationnement sont réservées sur le domaine public pour le service des taxis. 33 (37) conducteurs sont autorisés à exercer la profession comme chauffeurs permanents ou auxiliaires. Un représentant du Corps de police fait partie de la commission des taxis de l'ACCM[2].

9. Instruction – Formation continue

Les heures d'instruction reçues par les collaborateurs s'élèvent à 816 (711) heures/homme.

La formation continue du personnel comprend entre autre les thèmes suivants : tirs, self-défense, formation continue par l'APMVS[3]. Ces instructions ont été complétées par des cours organisés par l'Institut suisse de police pour sous-officiers de police, soit le cours de conduite de niveau 1, suivi

[1] Bureau de prévention des accidents
[2] Association des communes de Crans-Montana
[3] Association des polices municipales valaisannes

par 1 (1) collaborateur. Un cours sur la Bike-Patrol a également été suivi par 6 (6) de nos cyclistes-policiers.

10. Service administratif

Le secrétariat a enregistré durant l'année 791 (854) lettres pour lesquelles une réponse était nécessaire. Il faut ajouter à cela une recrudescence des formules électroniques de transmission ou demandes d'informations (e-mail), toutes aussi importantes et qui supplantent le courrier standard et qui nécessitent également une réponse écrite. Le service établi en plus des documents du Corps de police tous les courriers qui concernent celui-ci, mais dont la réponse exige la signature du Commandant.

Dans le cadre du traitement des amendes d'ordre, le service gère tous les courriers, notamment 1'858 (2'339) avis de contravention. Lorsque l'amende reste impayée malgré l'envoi du rappel, elle est transmise sous forme d'ordonnance pénale par le Tribunal de police. Pour l'année écoulée, 725 (903) mandats ont été envoyés.

11. Accueil du public - Guichet

Ses missions principales sont la gestion des appels téléphoniques, la transmission de ceux-ci aux personnes concernées, les renseignements au public, la gestion informatique des fichiers utilisés dans les activités de police. De plus, il assure également la remise des commandements de payer aux personnes se présentant au guichet.

La desserte de la réception est assurée du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, avec fermeture le week-end et les jours fériés.

Le service de la réception tient et contrôle la caisse. Il procède à divers encaissements tels que fourrières, amendes, autorisations à l'acte, etc. Il assure la gestion des objets trouvés et répond aux nombreuses questions du public. A relever que notre bâtiment abrite également les locaux de la police cantonale et c'est tout naturellement que notre secrétaire accueille et renseigne également les clients venant se présenter pour la police cantonale.

Le tableau suivant est un récapitulatif des activités principales des services du central et du guichet

5'533 (5'905)	Appels téléphoniques réceptionnés par le central
124 (145)	Objets trouvés remis au poste de police
339 (338)	Objets perdus annoncés au poste de police
77 (85)	Objets restitués à leur propriétaire
2'897 (2'971)	Demande d'identités MOFIS[4]
3'043 (3'585)	Personnes accueillies à notre réception
791 (854)	Courriers traités (reçus)

[4] Ordonnance sur le registre automatisé des véhicules et des détenteurs de véhicules

Le Commandant

Depuis le mois de janvier 2015 nous avons 4 (4) cartes CFF journalières ce qui occasionne un certain nombre d'appels téléphonique, de mail, ainsi que l'accueil au guichet pour les réservations/remises de ces dernières.

12. Naturalisations

Nous avons effectué les rapports d'enquête pour les demandes de naturalisation pour le SPM[5], soit :

Naturalisations ordinaires : 78 (60)

Naturalisations facilitées : 9 (12)

Total : 87 (72)

13. Divers

Dans les missions particulières, nous pouvons relever que nous collaborons avec plusieurs services communaux et cantonaux, soit de manière spontanée, soit à leur demande via des requêtes.

Nous effectuons encore le prélèvement des eaux des piscines sur les communes, soit 137 (137) Heures/homme.

Nous effectuons également des contrôles spontanés concernant la lutte contre le travail au noir et également sur requêtes du SPM et/ou du SPT[6]. Ce dernier service collabore avec nos agents pour effectuer également des contrôles sur le terrain.

Divers services communaux comme le Tribunal de police, l'APEA[7] et les BE[8] communaux nous demandent régulièrement de mener des enquêtes sur la domiciliation des personnes, annonce pour départ/arrivée tardives, contrôle du délai pour déposer ses papiers et le non paiement des médailles des chiens, des notifications, entre autre.

Requêtes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Services communaux	11	15	11	37	41	24	28
Détention d'animaux				2	1	1	3
Services de l'Etat	29	37	28	22	36	12	28
Naturalisation	55	52	69	61	74	67	87

[5] Service de la population et des migrations
[6] Service de protection des travailleurs et des relations du travail
[7] Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte
[8] Contrôle des habitants/Bureau des étrangers

Le Commandant

DOMMAGE À LA PROPRIÉTÉ

BRUIT

SÉCURITÉ

VOLS (simple, à l'étalage, à la tire, etc)

Annexe1 / Sécurité

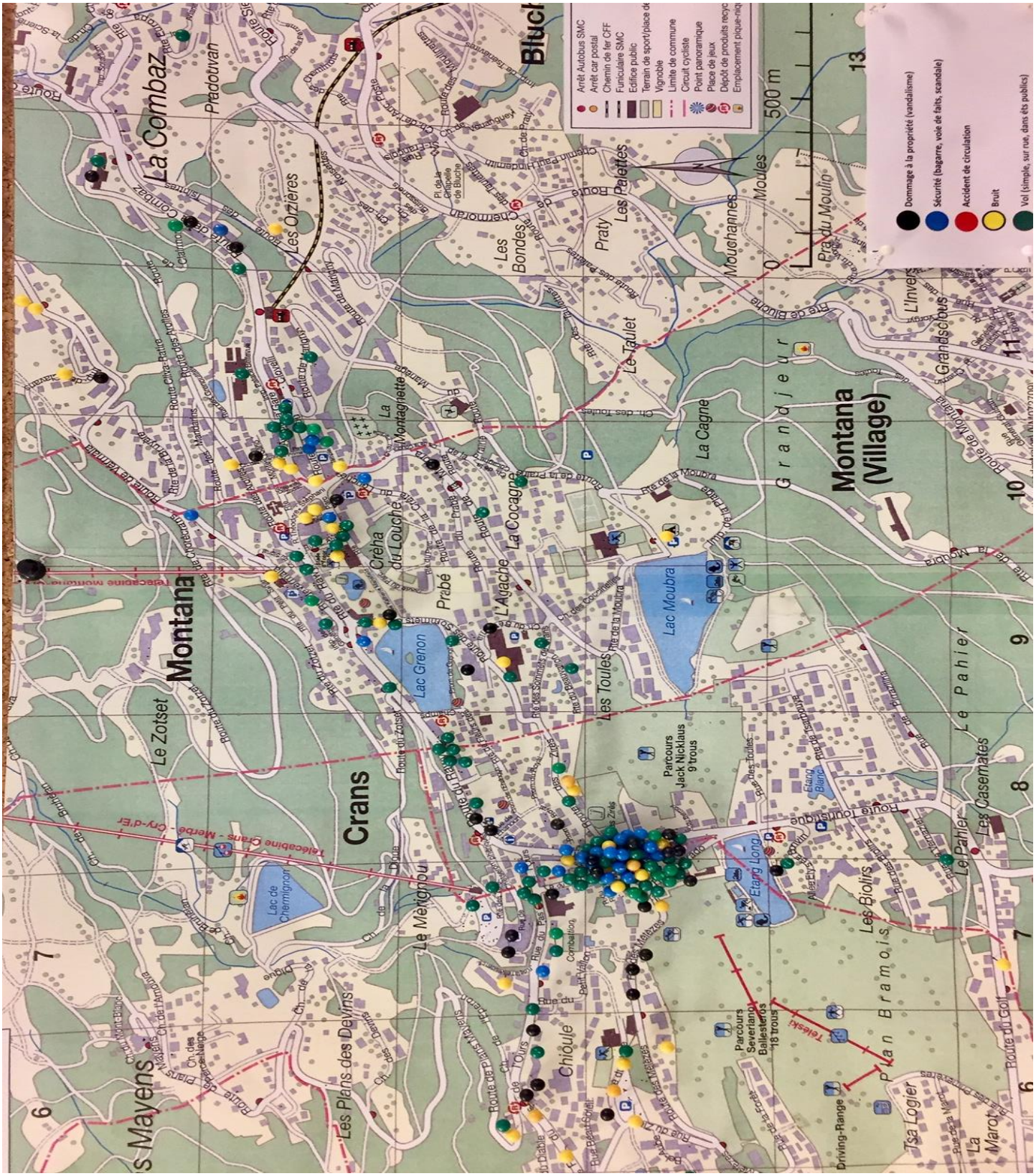

Le Commandant

ACCIDENT DE CIRCULATION

RADARS
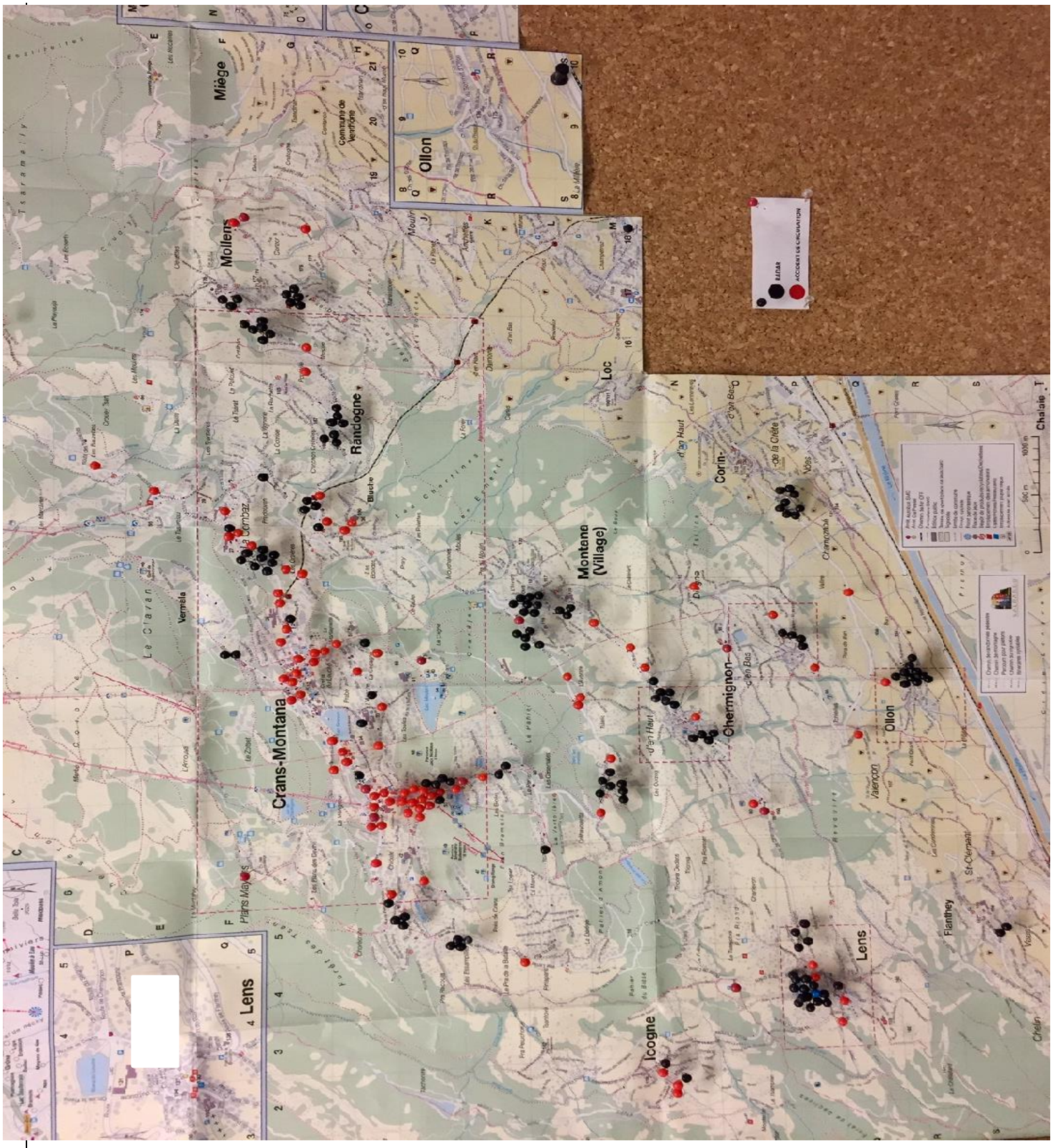
Annexe 2 / Circulation routière